



Commune de  
SAINT AUBIN LA PLAINE

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

Le **douze juillet deux mille vingt trois à dix-neuf heures**, légalement convoqué le six juillet, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : **Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, LIÈVRE Emmanuelle.**

**Messieurs GAUVREAU Dominique, MENANTEAU Thierry, GRIVEAU Francis, PRÉZEAU Denis, BLANCHET Alexandre.**

Avaient remis procuration : **Monsieur BOUDAUD Frédéric à Monsieur PRÉZEAU Denis**

**Monsieur COUZIN Jean-Michel à Monsieur AUGER Patrick**

Excusés : **MM. AUGER Patrick, DAUNIS Catherine, CHAIGNE William, AYRAULT Jonathan.**

Secrétaire de séance : **Monsieur PRÉZEAU Denis**

Assistait également :

Nombre de conseillers municipaux :

|               |    |
|---------------|----|
| ◆ En exercice | 13 |
| ◆ Présents    | 7  |
| ◆ Votants     | 8  |

### ORDRE DU JOUR :

**2023-07-01** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°1 « TERRASSEMENT – VRD »

**2023-07-02** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°2 « DEMOLITIONS »

**2023-07-03** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°3 « GROS ŒUVRE »

**2023-07-04** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°4 « CHARPENTE BOIS – PAROIS A OSSATURE BOIS - BARDAGE »

**2023-07-05** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°5 « ÉTANCHEITE »

**2023-07-06** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°6 « MENUISERIES INTERIEURES »

**2023-07-07** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°7 « MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE »

**2023-07-08** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°8 « CLOISONS SECHES - ISOLATION »

**2023-07-09** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°9 « PLAFONDS SUSPENDUS »

**2023-07-10** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°10 « CHAPE – CARRELAGE – FAÏENCE »

**2023-07-11** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°11 « ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR »

**2023-07-12** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°12 « REVETEMENT DE SOL SOUPLE – PEINTURES »

**2023-07-13** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°13 « CHAUFFAGE – PLOMBERIE SANITAIRE – VMC »

**2023-07-14** – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°14 « ÉLECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES »

**2023-07-15** – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION D'UNE UNITE DE METHANISATION DE LA SAS BIOLOIE A ESSARTS EN BOCAGE

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur PRÉZEAU Denis.

### **2023-07-01 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°1 « TERRASSEMENT – VRD »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°1 « Terrassement – VRD » était estimé comme suit :

| <b>ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b>                        | <b>TOTAL H.T.</b> |
|--|-------------------|
| <b>Estimation février 2023 (publication offre de marché)</b> | 31 400,00 €       |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| <b>N° DE L'OFFRE</b> | <b>NOM DU CANDIDAT</b>  | <b>TOTAL H.T.</b> |
|----------------------|---|-------------------|
| <b>1</b>             | <b>SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUEST</b><br>21 Avenue de La Roche<br>85210 SAINTE HERMINE | 24 560,45 €       |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°1 « Terrassement – VRD ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- **attribue le lot de travaux n°1 « Terrassement – VRD » à l'entreprise SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUEST pour un montant de 24 560,45 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.**

### **2023-07-02 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°2 « DEMOLITIONS »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°2 « Démolitions » était estimé comme suit :

| <b>ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b>                        | <b>TOTAL H.T.</b> |
|--|-------------------|
| <b>Estimation février 2023 (publication offre de marché)</b> | 10 200,00 €       |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| <b>N° DE L'OFFRE</b> | <b>NOM DU CANDIDAT</b>  | <b>TOTAL H.T.</b> |
|----------------------|---|-------------------|
| <b>1</b>             | <b>EBM</b><br>ZA de Belleville – Rue des Landes<br>49110 MONTREVAULT SUR ÈVRE | 18 430,74 €       |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°2 « Démolitions ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- **attribue le lot de travaux n°2 « Démolitions » à l'entreprise EBM pour un montant de 18 430,74 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.**

### **2023-07-03 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°3 « GROS ŒUVRE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°3 « Gros Œuvre » était estimé comme suit :

| <b>ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b>                        | <b>TOTAL H.T.</b>  |
|--|--------------------|
| <b>Estimation février 2023 (publication offre de marché)</b> | <b>93 000,00 €</b> |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| <b>N° DE L'OFFRE</b> | <b>NOM DU CANDIDAT</b>  | <b>TOTAL H.T.</b> |
|----------------------|---|-------------------|
| <b>1</b>             | <b>SARL VENANT</b><br>49 Rue Famille Alix – BP 228<br>85204 FONTENAY LE COMTE Cedex | 76 193,93 €       |
| <b>2</b>             | <b>BALINEAU BÂTIMENT</b><br>ZI Nord – Rue J.F. Cail<br>85400 LUÇON                  | 98 718,16 €       |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°3 « Gros Œuvre ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- **attribue le lot de travaux n°3 « Gros Œuvre » à l'entreprise SARL VENANT pour un montant de 76 193,93 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.**

### **2023-07-04 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°4** **« CHARPENTE BOIS – PAROIS A OSSATURE BOIS – BARDAGE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°4 « Charpente bois – Parois à ossature bois – Bardage » était estimé comme suit :

| <b>ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX</b>                        | <b>TOTAL H.T.</b>  |
|--|--------------------|
| <b>Estimation février 2023 (publication offre de marché)</b> | <b>23 500,00 €</b> |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| <b>N° DE L'OFFRE</b> | <b>NOM DU CANDIDAT</b>                                     | <b>TOTAL H.T.</b> |
|----------------------|--|-------------------|
| <b>1</b>             | <b>CHARRIER BOIS</b><br>Le Vivier<br>85140 SAINTE FLORENCE | 28 000,00 €       |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°4 « Charpente bois – Parois à ossature bois – Bardage ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- **attribue le lot de travaux n°4 « Charpente bois – Parois à ossature bois – Bardage » à l'entreprise CHARRIER BOIS pour un montant de 28 000,00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.**

## 2023-07-05 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°5 « ÉTANCHEITE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°5 « Étanchéité » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 16 300,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT   | TOTAL H.T.  |
|---------------|---|-------------|
| 1             | <b>OUEST ÉTANCHE</b><br>22 Rue Charles Tellier<br>85310 LA CHAIZE LE VICOMTE      | 14 143,76 € |
| 2             | <b>ESO – ÉTANCHÉITÉ DU SUD OUEST</b><br>111 Route du Bois Grollet<br>16600 MORNAC | 18 894,38 € |
| 3             | <b>SMAC</b><br>95 Rue Pierre Gilles de Gennes<br>85000 LA ROCHE SUR YON           | 21 244,84 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°5 « Étanchéité ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°5 « Étanchéité » à l'entreprise OUEST ÉTANCHE pour un montant de 14 143,76 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

## 2023-07-06 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°6 « MENUISERIES INTERIEURES »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°6 « Menuiseries intérieures » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 22 560,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT   | TOTAL H.T.  |
|---------------|---|-------------|
| 1             | <b>MENUISERIE MICHEL MATHÉ</b><br>Vendéopôle Atlantique<br>85210 SAINTE HERMINE | 20 069,90 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°6 « Menuiseries intérieures ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°6 « Menuiseries intérieures » à l'entreprise MENUISERIE MICHEL MATHÉ pour un montant de 20 069,90 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**2023-07-07 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°7 « MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°7 « Menuiseries extérieures - Métallerie » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 54 280,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT   | TOTAL H.T.  |
|---------------|---|-------------|
| 1             | <b>MENUISERIE MICHEL MATHÉ</b><br>Vendéopôle Atlantique<br>85210 SAINTE HERMINE | 53 341,51 € |
| 2             | <b>AGC SIGLAVER</b><br>66 Rue du Généteau – BP 30012<br>79182 CHAURAY Cedex     | 70 653,65 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°7 « Menuiseries extérieures – Métallerie ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°7 « Menuiseries extérieures - Métallerie » à l'entreprise MENUISERIE MICHEL MATHÉ pour un montant de 53 341,51 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**2023-07-08 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°8 « CLOISONS SECHES – ISOLATION »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°8 « Cloisons sèches – Isolation » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 14 800,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT   | TOTAL H.T.  |
|---------------|---|-------------|
| 1             | <b>ISOLYA</b><br>25 Rue René Couzinet<br>85190 AIZENAY                    | 18 184,69 € |
| 2             | <b>SARL AUCHER</b><br>ZA Sud Est – Rue Michel Breton<br>85150 LES ACHARDS | 22 900,00 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°8 « Cloisons sèches – Isolation ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°8 « Cloisons sèches – Isolation » à l'entreprise ISOLYA pour un montant de 18 184,69 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2023-07-09 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°9 « PLAFONDS SUSPENDUS »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°9 « Plafonds suspendus » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 13 500,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT  | TOTAL H.T.  |
|---------------|--|-------------|
| 1             | TECHNI PLAFONDS<br>ZAI du Maunit<br>85290 MORTAGNE SUR SÈVRE | 17 748,07 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°9 « Plafonds suspendus ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°9 « Plafonds suspendus » à l'entreprise TECHNI PLAFONDS pour un montant de 17 748,07 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2023-07-10 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°10 « CHAPE – CARRELAGE - FAÏENCE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°10 « Chape – Carrelage – Faïence » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 21 000,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT  | TOTAL H.T.  |
|---------------|--|-------------|
| 1             | SARL AUCHER<br>ZA Sud Est – Rue Michel Breton<br>85150 LES ACHARDS | 19 700,00 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°10 « Chape – Carrelage – Faïence ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°10 « Chape – Carrelage – Faïence » à l'entreprise SARL AUCHER pour un montant de 19 700,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2023-07-11 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°11 « ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°11 « Isolation thermique par l'extérieur » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 38 000,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT                                    | TOTAL H.T.  |
|---------------|--|-------------|
| 1             | SPP<br>9 Rue Saint Nicolas<br>86440 MIGNÉ-AUXANCES | 49 655,31 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°11 « Isolation thermique par l'extérieur ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°11 « Isolation thermique par l'extérieur » à l'entreprise SPP pour un montant de 49 655,31 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2023-07-12 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°12 « REVETEMENT DE SOL SOUPLE - PEINTURES »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°12 « Revêtement de sol souple - Peintures » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 10 500,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT   | TOTAL H.T.  |
|---------------|---|-------------|
| 1             | EVPR<br>23 Rue Eric Tabarly – ZA L'Eraudière<br>85170 DOMPIERRE SUR YON | 10 891,18 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°12 « Revêtement de sol souple - Peintures ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°12 « Revêtement de sol souple – Peintures » à l'entreprise EVPR pour un montant de 10 891,18 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**2023-07-13 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°13**

**« CHAUFFAGE – PLOMBERIE SANITAIRE – VMC »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°13 « Chauffage – Plomberie sanitaire – VMC » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 52 000,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT  | TOTAL H.T.  |
|---------------|--|-------------|
| 1             | <b>SARL PLOMBEO</b><br>21 Chemin de Péault – ZA Le Grand Moulin<br>85320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS | 51 960,00 € |

Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°13 « Chauffage – Plomberie sanitaire – VMC ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°13 « Chauffage – Plomberie sanitaire – VMC » à l'entreprise SARL PLOMBEO pour un montant de 51 960,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**2023-07-14 – RENOVATION SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT DE TRAVAUX N°14 « ÉLECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes a pris fin le 7 juillet 2023.

La Maîtrise d'Œuvre de cette opération a été confiée au SURY, qui a réalisé et élaboré le dossier de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour quatorze lots. Le lot de travaux n°14 « Électricité courants forts et faibles » était estimé comme suit :

| ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX                        | TOTAL H.T.  |
|---|-------------|
| Estimation février 2023 (publication offre de marché) | 41 500,00 € |

Dans le cadre de cette procédure, la Commission Appel d'Offre s'est réunie le 12 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis, résumée comme suit :

| N° DE L'OFFRE | NOM DU CANDIDAT  | TOTAL H.T.  |
|---------------|--|-------------|
| 1             | <b>COMEELEC SERVICES</b><br>ZA de Cloupinot<br>85570 PETOSSE             | 27 619,00 € |
| 2             | <b>SAS BLI</b><br>20 Rue Jacques Moindreau<br>85310 LA CHAIZE LE VICOMTE | 31 721,43 € |



Il est ensuite procédé à la présentation du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SURY.

Le rapport entendu, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur le choix de l'entreprise et d'attribuer le lot de travaux n°14 « Électricité courants forts et faibles ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :**

- attribue le lot de travaux n°14 « Électricité courants forts et faibles » à l'entreprise COMELEC SERVICES pour un montant de 27 619,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**2023-07-15 – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET  
DE MODIFICATION D'UNE UNITE DE METHANISATION DE LA SAS BIOLOIE A ESSARTS EN BOCAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique menée par la Préfecture de Vendée est en cours du 17 juillet au 16 août 2023 inclus, concernant le projet de modification d'une unité de méthanisation sur le site exploité par la SAS BIOLOIE, projet situé sur Essarts en Bocage. Cette enquête est effectuée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les assemblées délibérantes de quarante autres Communes sont également amenées à se prononcer sur ce projet de modification.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, émet un avis favorable au projet de modification du site exploité par la SAS BIOLOIE.**

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **COMMISSION MUNICIPALES**

Commission Communication : la prochaine réunion est fixée au lundi 16 octobre 2023 à 18h00 en Mairie.

Commission Gestion Gîtes/Salle des Fêtes : la prochaine réunion est fixée au jeudi 26 octobre 2023 à 18h00 en Mairie.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Présentation des DPU reçues depuis la dernière réunion de Conseil.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 A 19H00**

Monsieur GAUVREAU Dominique  
Maire  
Président de Séance

Monsieur PRÉZEAU Denis  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance